

COMPTE RENDU PRESSE

Le 2 Décembre 2009,

Le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes du Ribéracois à Ribérac sous la Présidence de Monsieur Rémy TERRIENNE, à la suite de la convocation adressée le mardi 19 novembre 2009.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 38

Nombre de membres présents : 35

ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE – Joël BOUYER (Suppléant de Philippe PROT) - Claude DUBOIS - Claude FAGUET- Thierry DECIMA – Serge OLIVIER – Roland SAUVET – Michèle HOCHART – Laurent MOREAU – Antoine MONTRIGNAC (Suppléant de Jean-Louis DUPRAT) - Jean-Claude NORBERT - Jean-Marcel BEAU -- Michel RAGOUT – Rémy TERRIENNE – René CORSINO – Danièle BOUSQUET – Sylvie BONNET – Jean-François BITTARD (Suppléant de Sylvie BEAUBOIS) - Josette COLLEU – Laurent CASANAVE – Pascale DEVIGE – Marie-Rose PETIT (suppléante de Nicole FALLACHER) – Jean-Paul QUERET – Karine VALBOUSQUET (Suppléante de Daniel VILLEDARY) – Joël DE LUCA – Marie-Thérèse SEGONZAC – Jean-Luc GIROUX – Annie JAUBERT (suppléante de Jacques DODIN) – Jean-Pierre CHAUMETTE – Bernard BREGERAS – Mireille CORDANI (Suppléante de Gilles GIROUX) – Jean-Bernard CHARAZAC - Rolland TORRES -- Alain SIMONET-LAPRADE – Pierre OUZEAU

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire au sein du Conseil : Pascale DEVIGE a été désignée, et elle a accepté de remplir ces fonctions.

TOUTES LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Délibération n°2009/91– Rapporteur Jean-Marcel BEAU**REDEVANCE SPECIALE : ANNULATION DES DELIBERATIONS 2007/69 et 2008/98**

Par délibération 2007/69 du 28 Novembre 2007, la Communauté de Communes du Ribéracois avait décidé d'instituer sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2009 la redevance spéciale. Puis par délibération 2008/98 du 4 novembre 2008 le conseil Communautaire avait décidé de prolonger le délai d'institution de cette redevance en 2010 ou 2011. Pour des raisons de cohérence et d'harmonie sur le périmètre du SMCTOM, il est souhaitable que cette redevance soit instituée et perçue par le syndicat mixte.

Délibération n° 2009/92 – Rapporteur Jean-Claude NORBERT**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER AVEC LE MAIRE DE RIBERAC L'AVENANT A LA CONVENTION DE CONFECTION DES REPAS AU PROFIT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Cela représente environ 4000 repas par an et la prestation par repas, qui est à la charge de la CCR est actualisée, le cas échéant en octobre de chaque année.

Le coût du repas tel qu'il ressort des écritures comptables est fixé à 8.86 € (8.63 € en 2008) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Délibération n° 2009/93 – Rapporteur Rémy TERRIENNE**MARCHE PUBLIC ASSURANCES : ATTRIBUTION DES LOTS**

Il est proposé de retenir les assureurs suivants :

LOTS	LIBELLE DU RISQUE	COMPAGNIE RETENUE	Val.technique	Val.tarif	Val.suivi	Val.pondérée
LOT 1	Domage aux biens et annexes	GROUPAMA	55.39/60	30/30 2 000€	9/10	94.39/100
LOT 2	Assurance des responsabilités & défense recours « dommages causés à autrui »	GROUPAMA	57.11/60	30/30 0.15%	9/10	96.61/100
LOT 3	Parc Automobile	GROUPAMA	59.61/60	30/30 1 837€	9/10	98.61/100
LOT 4	Assurance auto Elus & collaborateurs	GROUPAMA	59.76/60	28.50/30 380€	9/10	97.26/100
LOT 5	Protection Juridique Générale	SMACL	53.37/60	30/30 645.28€	9/10	92.37/100
LOT 6	Risques Statutaires	GROUPAMA	58.97/60	30/30 3.34%	9/10	97.97/100

Délibération n°2009/94 – Rapporteur Jean-Marcel BEAU**REALISATION DE 5 CARTES COMMUNALES ET REVISION DE 2 CARTES COMMUNALES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT
HORS TAXES	68 215.00	ETAT : AU TITRE DE LA DGD 50 %	34 107,50
TVA 19.6%	13 370.14	CG 24 AU TITRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS	9 000.00
		FCTVA 15.482 %	12 631.01
		PARTICIPATION DES COMMUNES CONCERNEES	25 846.63
TOTAL TTC	81 585.14	TOTAL TTC	81 585.14

Participation de la commune d'Allemans : 3 890.13 € (contre 5 767.10 €)

Participation de la commune de Comberanche- Epeluche : 3 669.45 € (contre 5 472.98 €)

Participation de la commune de Petit-Bersac : 3 669.45 € (contre 5 472.98 €)

Participation de la commune de Ponteyraud : 2 702.50 € (contre 4 267.04 €)

Participation de la commune de Siorac de Riberac : 3 669.45 € (contre 5 472.98 €)

Participation de la commune de Saint André de Double : 4 371.22 € (contre 5 825.91 €)

Participation de la commune de Saint Vincent de Connezac : 3 874.69 € (contre 5 164.14€)

Délibération n° 2009/95– Rapporteur Rémy TERRIENNE**CONSULTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIBERACOIS POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SEGONZAC****Délibération n° 2009/96 – Rapporteur Michèle HOCHART****RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU S.P.A.N.C**

En application de l'article L 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales il appartient aux conseillers communautaires d'examiner et de se prononcer sur le rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).Ce document sera transmis aux communes adhérentes afin qu'elles puissent le présenter à leur conseil municipal.

Délibération n° 2009/97 – Rapporteur Rolland TORRES**MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2009/36 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	TAUX (%)
ATTACHES TERRITORIAUX	ATTACHES TERRITORIAUX PRINCIPAUX	100 %
ANIMATEURS TERRITORIAUX	ANIMATEURS TERRITORIAUX PRINCIPAUX	100 %
TECHNICIENS SUPERIEURS TERRITORIAUX	TECHNICIENS SUPERIEURS TERRITORIAUX PRINCIPAUX	100 %
TECHNICIENS SUPERIEURS TERRITORIAUX PRINCIPAUX	TECHNICIENS SUPERIEURS TERRITORIAUX CHEFS	100 %
EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS PRINCIPAUX	100 %
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 1 ^{ère} classe	REDACTEUR TERRITORIAL	100%
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL	REDACTEUR TERRITORIAL CHEF	100%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX 2 ^{ème} classe	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX DE 1 ^{ère} CLASSE	100 %
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX 1 ^{ère} classe	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX PRINCIPAUX 2 ^{ème} classe	100%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX PRINCIPAUX 2 ^{ème} classe	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX PRINCIPAUX 1 ^{ère} classe	100%
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION 2 ^{ème} classe	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION DE 1 ^{ère} CLASSE	100 %
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX 2 ^{ème} classe	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DE 1 ^{ère} CLASSE	100 %
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) 2 ^{ème} classe	ATSEM TERRITORIAUX PRINCIPAUX 2 ^{ème} classe	100%
ATSEM PRINCIPAUX 2 ^{ème} classe	ATSEM PRINCIPAUX 1 ^{ère} classe	100%

Délibération n°2009/98 – Rapporteur Rolland TORRES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1/ Ouverture de poste :Educateur principal de jeunes enfants, d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe , d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

2/ Fermeture de poste :Educateur de jeunes enfants, d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Délibération n° 2009/99 – Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DECISION MODIFICATIVE n°3 DU BUDGET PRINCIPAL

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST ABONDEE EN DEPENSES ET EN RECETTES DE 10 878 €

EN DEPENSES

Chapitre 11 : charges à caractère général/augmentation de 21 728 €

Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés/augmentation de 150 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante/diminution de 1 000 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues/diminution de 10 000 €

EN RECETTES

Chapitre 73 : Impôts et taxes/diminution de 53 964 €

Chapitre 74 : Dotation et participation/augmentation de 53 964 €

Chapitre 7788 : Produits exceptionnels divers/augmentation de 729,00 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ABONDEE EN DEPENSES ET EN RECETTES DE 21 221 €

OPERATION VOIRIE : + 21 221,00 €